

# Les opérateurs télécoms redoutent le serrage de vis sur les données privées

La Commission européenne peaufine son projet réformant la protection de la vie privée dans les communications. Les opérateurs crient au loup...

## LE RÉSUMÉ

La Commission européenne présentera le 11 janvier son projet de règlement réorganisant l'utilisation des données personnelles dans les communications électroniques.

Elle prévoit d'aligner opérateurs télécoms et OTT.

Elle resserre la vis sur le consentement préalable des consommateurs.

MICHEL LAUWERS

Comment mieux protéger la vie privée à l'ère des communications électroniques, alors que les opérateurs télécoms, les développeurs d'applications et les géants du net aspirent et exploitent tous les jours d'énormes quantités de données révélant les usages et habitudes intimes des citoyens? La Commission européenne s'est posé la question après que le Parlement et le Conseil eurent adopté, en avril dernier, le règlement général sur la protection des données. L'exécutif européen a décidé qu'il fallait compléter ce dispositif par un nouveau règlement spécifique aux télécoms. L'occasion de réformer en profondeur la directive «e-privacy», dont la dernière révision date de 2009, soit d'une époque où le smartphone n'avait pas encore réalisé la percée que l'on sait et où l'on ne parlait pas encore de l'internet des objets.

La Commission vient d'accoucher d'une proposition de règlement réorganisant de

fond en comble la protection de la vie privée dans les communications électroniques. Alors qu'elle n'est censée le publier que le 11 janvier prochain, son texte a déjà «fuité» dans Politico. Du coup, les opérateurs télécoms ont déjà dit tout le... mal qu'ils en pensaient via l'Etno (fixe) et le GSMA (mobile), les associations qui les regroupent au niveau du Vieux continent.

Pourquoi cette vive réaction de leur part, alors qu'un des objectifs du projet de règlement est d'aligner les opérateurs télécoms et les «Over-The-Top» (OTT), c'est-à-dire les géants de l'internet qui permettent aux consommateurs de s'appeler sans passer par les réseaux téléphoniques? A priori, quand le Parlement et le Conseil auront approuvé la proposition de règlement, les opérateurs et les OTT seront soumis aux mêmes obligations en matière de vie privée. Plutôt que d'applaudir cet alignement, qui égalisera les conditions de concurrence entre eux et les OTT, les opérateurs se braquent sur le durcissement de certaines obligations et leur élargissement au smartphone. Parmi celles-ci, la question du consentement du consommateur à ce que ses données personnelles soient utilisées: il n'y aura plus que deux approches possibles, il faudra soit demander explicitement et à l'avance l'accord du consommateur, soit prévoir l'anonymisation complète de ses données.

Seules exceptions: les opérateurs pourront traiter les données de leurs utilisateurs sans précautions quand il s'agira d'assurer la sécurité de leurs communications ou leur protection contre des perturbations, des actes malveillants, etc. De même, ils pourront analyser leur mode de communication pour vérifier l'état du trafic, et traiter leurs données comme avant pour établir leurs factures.

### L'Europe digitale menacée?

La Commission voudrait que le consentement de l'utilisateur soit clairement donné. Il faudra trouver autre chose que des clics rapidement faits sur des écrans qui défilent sans être lus... La solution préconisée serait de régler le problème en une fois au niveau des navigateurs (browsers) des consommateurs. Dans ce cadre, les sites internet de-

manderaient au browser l'accès à des données précises, dans un but précis. Cela supposerait que le navigateur soit pré-régulé par défaut, avec possibilité pour l'utilisateur

final de modifier ces paramètres.

La Commission propose par ailleurs d'étendre le champ de la réglementation en y incluant l'internet des objets. Après tout, ces «objets» contiennent dans la plupart des cas des données individuelles. Elle inclut également les réseaux Wifi pour autant qu'ils soient publics (= offerts à un groupe indéterminé d'utilisateurs). Autrement dit, les réseaux Wifi d'entreprises ne seront pas visés.

Tout cela ne satisfait guère les opérateurs télécoms. Dans une lettre commune, l'Etno et le GSMA expriment leur vive inquiétude

à ce sujet. Ils estiment que cette «approche politique restrictive et conservatrice aurait pour effet d'exclure l'industrie des télécoms européenne de l'économie digitale». Pas moins... Ils y voient le risque d'un désavantage compétitif, dont profiteraient leurs rivaux des autres continents. Selon eux, un règlement aussi sévère en matière de protection des données les empêcherait de bénéficier des opportunités de services à valeur ajoutée qu'offriront la technologie mobile 5G et l'internet des objets. Pas sûr qu'en deux semaines, la Commission va modifier sa copie en conséquence...

**«Une approche politique restrictive et conservatrice exclurait l'industrie des télécoms européenne de l'économie digitale.»**

## LES PUBS CIBLÉES DE TELENET ET PROXIMUS SONT DANS LES CLOUS, POUR LE MOMENT

L'information avait fait grand bruit cette année: **Proximus et Telenet** ont tous deux lancé des **projets de publicité ciblée à la télévision**. Objectif: proposer aux annonceurs des espaces pub déclinés **en fonction des régions mais aussi d'informations anonymisées** sur les utilisateurs comme leur âge, leur sexe, leurs habitudes de consommation TV. L'annonce avait provoqué une levée de boucliers, notamment du côté de la Commission de protection de la vie privée et du secrétaire d'État Philippe De Backer. En cause, surtout: la manière dont les projets ont été annoncés/proposés aux clients. Dans les deux cas, les opérateurs ont signalé des **modifications de leurs conditions générales d'utilisation** et de leur **politique de protection de la vie privée**. Tous deux ont laissé la possibilité à leurs utilisateurs de refuser l'exploitation de leurs données à des fins de pub ciblée, mais c'était au client de marquer expressément son désaccord, faute de quoi l'exploitation des données aurait lieu. Plus spécifiquement, Telenet a

proposé à ses utilisateurs plusieurs profils, correspondant à différents niveaux de partage de leurs informations personnelles.

C'est cette **politique de «opt-out»**, surtout, qui **chiffonne les autorités de protection de la vie privée**, même si elle n'est pas à proprement parler interdite. *«Nous sommes en contact permanent avec les autorités concernées et nous respecterons toujours le cadre en vigueur en Belgique»* assure Coralie Miserque, porte-parole de Telenet. *«Nous avons opté pour une méthode opt-out pour le premier test, mais d'ici 2018 nous devrions basculer vers un modèle opt-in»*, affirme de son côté Haroun Fenaux, de Proximus. Difficile, par contre, de savoir si le nouveau règlement européen ePrivacy changera la donne, puisque le cas est dans une zone grise: les activités de diffusion à grande échelle ne sont pas concernées... mais il y a traitement de données personnelles. Tant Proximus que Telenet n'en sont toutefois encore qu'aux tests.